

Que faire de vos DÉCHETS VERTS ?

AUCAMVILLE | BALMA
BRUGUIÈRES | CASTELGINEST
CUGNAUX | DRÉMIL-LAFAGE
FENOUILLET | FLOURENS
FONBEAUZARD | GAGNAC-
SUR-GARONNE | GRATENTOUR
LAUNAGUET | LESPINASSE
L'UNION | MONS | MONTRABÉ
QUINT-FONSEGRIVES
SAINT-ALBAN | SAINT-JEAN
SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE
VILLENEUVE-TOLOSANE

1 Vos déchets verts sont des ressources, valorisez-les !



- > **Compostez** vos déchets verts et de cuisine
- > **Broyez et paillez** pour protéger vos plantes et vos sols
- > **Privilégiez le mulching** pour enrichir le sol

Plus d'informations sur metropole.toulouse.fr

rubrique [Mon environnement](#) > [Déchets et propreté](#) > [Le compostage](#)

2 Les déchets de jardin peuvent également être déposés en déchèterie



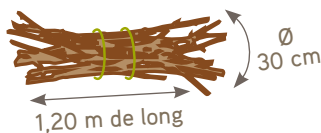
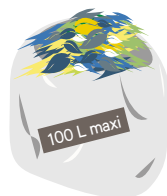
Jours, horaires et conditions d'accès sur metropole.toulouse.fr rubrique
> [Mon environnement](#)
> [Déchets et propreté](#)
> [Les déchèteries](#)

3 Présentez-les à la collecte en porte à porte en toute sécurité

Priorité à la santé des agents : la collecte des végétaux n'étant pas mécanisée, elle peut occasionner des traumatismes physiques chez les agents.

Afin de réduire ce risque, veuillez à respecter ces quelques règles.

- Le volume total de vos déchets verts ne doit pas dépasser **1 m³** soit l'équivalent de 10 unités de :
 - > fagots ficelés,
 - > poubelles et/ou contenants à poignées ouverts d'un poids inférieur à 20 kg.
- Les souches et les troncs sont interdits.
- Vos déchets verts doivent être sortis la veille du jour de collecte.



1 m³ maxi

toulouse
métropole